

INTERVENIR SUR AMIANTE (SOUS SECTION 4) FORMATION PREALABLE OPERATEUR DE CHANTIER

PUBLICS / PREREQUIS

Tout salarié devant exécuter des travaux ou intervenir sur des matériaux contenant de l'amiante.

Aptitude médicale avérée.

OBJECTIFS

Connaître les interventions susceptibles de générer des fibres d'amiante.

Savoir appliquer les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source.

Savoir appliquer les procédures et modes opératoires définis par l'encadrement.

PÉGAGOGIE

Etude de cas

Mises en situation

VALIDATION

Attestation de formation.

DURÉE

Initiale : 2 jours, soit 14 heures de formation

Recyclage : 1 jour, soit 7 heures de formation

PERIODICITE

L'attestation de compétence est à renouveler tous les 3 ans.

PROGRAMME

■ Le risque amiante

- Origine
- Propriétés physico-chimiques
- Utilisations dans le BTP et l'industrie
- Effets sur la santé

■ Le contexte réglementaire

- Les exigences de la réglementation
- Le risque amiante et les autres risques du chantier
- Responsabilités de l'employeur et des travailleurs
- La gestion des déchets

■ La mise en œuvre des mesures de prévention

- Méthodes de travail et modes opératoires définis par l'encadrement

■ Décontamination du personnel et du matériel

- Entrée et sortie de zone
- Consignes d'hygiène
- Les EPC, utilisation et entretien
- Ventilation et captage des poussières
- Conditionnement, étiquetage, stockage et évacuation des déchets

■ Les EPI

- Rôle et limites
- Vérification et entretien

■ Participer à la démarche prévention de l'entreprise

- Repérer les situations dangereuses et informer la hiérarchie
- Savoir réagir face à une situation inhabituelle
- Participer à l'amélioration des conditions de travail en sécurité

Evaluation théorique et pratique